

**AGENCE REGIONALE  
DE SANTE DU CENTRE**

**AVIS**

**APPEL A PROJET  
CREATION OU EXTENSION D'UN SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE  
SOINS A DOMICILE (SESSAD) CONCERNANT DES ENFANTS ET  
ADOLESCENTS AGES DE 3 A 20 ANS ATTEINTS DE TROUBLES DU SPECTRE  
AUTISTIQUE**

**1- Objet de l'appel à projet :**

Création de 15 places de SESSAD, catégorie d'établissement relevant de l'article L312-1-I du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), sur l'agglomération de Tours, Indre-et-Loire.

Les projets de création d'établissements sociaux et médico-sociaux sont régis par l'article L313-1-1 du CASF.

**2- Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :**

**Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire**

Cité Coligny

131 rue du Faubourg Bannier

BP 74409

45044 Orléans Cedex 1

**3- Justificatifs à produire quant aux capacités et qualités des candidats :**

Le candidat doit mettre en évidence le fait qu'il présente les garanties nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion du projet de création présenté. Il transmettra :

- a) les documents permettant son identification, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne fait pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF (datée et signée) ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L.313-16, L.331-5, L.471-3, L.472-10, L.474-2 ou L.474-5 du CASF (datée et signée) ;
- d) une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du Code de commerce
- e) des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tels que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

**4- Modalités de publicité et d'accès aux appels à projets :**

L'avis de l'appel à projet a été publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Le cahier des charges est transmis par voie postale ou par voie électronique **après demande écrite à l'adresse suivante** :

Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire

**Appel à projet SESSAD**

Département de l'offre médico-sociale

Cité Coligny

131, rue du faubourg Bannier

BP 74409

45044 Orléans Cedex 1

**5- Date limite de dépôt des dossiers de candidature :**

Les candidats disposent d'un délai de **soixante jours** à compter de la date de publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs à la préfecture de la région Centre-Val de Loire pour transmettre leur réponse.

**6- Critères d'évaluation des projets soumis et leur pondération :**

Par application de l'article R313-4-1 du CASF, les critères de conformité et d'évaluation des projets et leur pondération sont les suivants :

<b>Critères de conformité</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Respect de la catégorie de bénéficiaires</b>		
<b>Respect de la capacité</b>		
<b>Respect du type de structure</b>		
<b>Respect de la zone d'intervention</b>		

	Critères détaillés	Points	Candidat N°	
<b>1) Analyse qualitative du projet présenté</b>			<b>Note</b>	<b>Commentaires</b>
Modalité de prise en charge	<i>Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS et ANESM dans le projet de service</i>	/10		
Modalités d'évaluation et d'entrée dans le dispositif de l'enfant à domicile :	<i>admission, accueil, sortie et individualisation de la prise en charge et de l'accompagnement</i>	/5		
Élaboration et mise en œuvre du projet d'accompagnement	<i>Prise en compte de la dimension familiale et affective</i>	/5		
	<i>Adéquation du projet de service avec les différents profils accueillis</i>	/5		
Composition de l'équipe pluridisciplinaire, compétence qualifications mobilisées, plan de formation et modalités soutien aux personnels	<i>Composition de l'effectif, qualification, travail en interdisciplinarité, formation</i>	/10		
Organisation interne, continuité des soins	<i>Fonctionnement adapté de la structure (logistique...)</i>	/5		
Modalités de mise en œuvre des droits des usagers	<i>outils loi 2002-2, évaluation</i>	/5		
Modalités de coordination et de coopérations	<i>Ouverture du service sur l'extérieur (travail en réseau et modes de coopération avec les partenaires extérieurs)</i>	/10		
<b>Sous-total 1</b>		<b>/55</b>		
<b>2) Cohérence financière du projet</b>				
Respect du coût prédéterminé	<i>Ratios proposés en personnel : global et par catégorie</i>	/10		
Cohérence du budget prévisionnel	<i>Crédibilité du plan de financement</i>	/10		
<b>Sous-total 2</b>		<b>/20</b>		
<b>3) Capacité à faire du candidat</b>				
Modalités architecturales de l'accueil et accessibilité	<i>Implantation géographique, accessibilité au site</i>	/2		
	<i>Adaptation des locaux au public, organisation des locaux</i>	/2		
Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	<i>Calendrier proposé : dates de réalisation et d'ouverture envisagées</i>	/4		
Justification de la demande, compréhension du besoin local		/5		
Expérience du candidat dans la gestion d'un SESSAD (ou d'un service)	<i>Expérience antérieure</i>	/2		
	<i>Connaissance du public</i>	/5		
	<i>Connaissance du territoire</i>	/5		
<b>Sous-total 3</b>		<b>/25</b>		
<b>TOTAL GENERAL /100</b>		<b>/100</b>		

## **7- Pièces justificatives exigées :**

**Le candidat devra impérativement déposer un dossier complet.**

- une fiche signalétique de présentation indiquant le territoire ciblé ;
- tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, dont le contenu minimal est fixé par arrêté, comportant notamment un bilan financier et un plan de financement ainsi qu'un budget prévisionnel du service en année pleine pour ses trois premières années de fonctionnement ;
- dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées ;
- la nature des prestations délivrées et les catégories de publics concernés ;
- la répartition prévisionnelle de la capacité d'accueil par type de prestations ;
- la répartition prévisionnelle des effectifs de personnels par type de qualifications en nombre et ETP en distinguant le personnel salarié de l'établissement et le personnel extérieur ;
- l'avant-projet de service;
- le projet de livret d'accueil ;
- le projet de règlement de fonctionnement ;
- le projet architectural (liste des locaux et superficie) ;
- le plan de masse ;
- le calendrier de réalisation du projet.

## **8- Modalités de réception des projets et pièces justificatives exigées :**

Les dossiers de réponse devront être conformes aux dispositions prévues dans l'avis d'appel à projet.

**Ils seront transmis en une seule fois, en langue française, en triple exemplaire, dans une enveloppe cachetée avec la mention « APPEL A PROJET SESSAD, NE PAS OUVRIR », glissée dans une seconde enveloppe, soit :**

- **envoyée par voie postale en recommandé avec accusé réception (date et heure de réception faisant foi)**
- **remise directement sur place contre récépissé (date et heure de réception faisant foi)**

**à l'adresse suivante :**

Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire

**Appel à projet SESSAD 37**

**Département de l'offre médico-sociale**

Cité Coligny

131, rue du faubourg Bannier

BP 74409

45044 Orléans Cedex 1

**Un exemplaire enregistré sur un support informatisé (clef USB, CD-ROM) sera également adressé dans les mêmes conditions.**

Il ne sera pris connaissance du contenu des candidatures et projets qu'à l'expiration du délai de réception des réponses.

## **9- Contenu minimal :**

L'arrêté du 30 août 2010 fixe le contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé.